

Récapitulatif valant accusé-réception

Autorisation professionnelle transport

Date de la démarche : 09/05/2023
Demandeur : ARIFI Walid
Bénéficiaire : ARIFI Walid
Référence : 2023-17684
Provenance : Ministère en charge des transports

Identification de l'entreprise

Raison sociale de l'entreprise : A.B logistics transports
Forme juridique : Société par actions simplifiée (SAS)
Nom commercial (le cas échéant) :
L'entreprise a-t-elle son siège à l'étranger ? : Non
Adresse du siège de l'entreprise à l'étranger : France
Nom du principal établissement en France :
Adresse de l'entreprise en France : 456 boulevard Émile jacquemin 83200 Toulon France
Numéro de téléphone du contact principal : +33 7 67 59 41 07
Locaux dans une habitation : Oui
Les documents administratifs et de contrôle sont-ils conservés à cette adresse ? : Oui
Nom de l'établissement où sont conservés les documents administratifs et de contrôle :
Adresse où sont conservés les documents administratifs et de contrôle : France
Exigence d'établissement
Pour connaître les éléments constitutifs de l'exigence d'établissement, consulter l'extrait de l'arrêté relatif à l'exigence d'établissement applicable aux entreprises de transport routier de la notice CERFA n°50666#06 point 1-B-1.

Justificatifs concernant l'entreprise

Acte de constitution de l'entreprise ou statuts définitifs signés comportant la nomination des responsables légaux OU procès verbal de nomination : status walid.pdf
Autre justificatif si nécessaire (1) :
Autre justificatif si nécessaire (2) :

Activités de l'entreprise

Vous demandez une autorisation de transport public de : Marchandises

Transport de marchandises

Précisez : Au moyen de véhicules de tout tonnage
Dont activité de déménagement : Non

Responsables légaux de l'entreprise

Certains responsables légaux sont des personnes morales : Non
Certains responsables légaux sont des personnes physiques : Oui
Le gestionnaire de transports de marchandises fait-il partie des responsables légaux de l'entreprise ? : Oui

Identification des représentants légaux (personnes physiques)

Le responsable légal : Monsieur ARIFI Walid

Nom d'usage :

Nationalité : Française

Adresse mail : walid8301@hotmail.fr

Numéro de téléphone : +33 7 67 59 41 07

Numéro de télécopie :

Adresse : 456 boulevard Émile jacquemin 83200 Toulon France

Pays de résidence (durant les cinq années écoulées) hors France

	Du	au	Pays
Pays1			
Pays2			
Pays3			
Pays4			
Pays5			

Si le tableau précédent ne suffit pas, vous pouvez compléter ci-dessous. :

Date de naissance : 06/09/1989

Le responsable légal est-il né en France ? : Oui

Prénom(s) et Nom du père :

Prénom(s) et Nom de jeune fille de la mère :

Lieu de naissance : Toulon (83000)

Copie d'une pièce d'identité (CNI, passeport) : CNI.pdf

Honorabilité professionnelle - personnes ne résidant pas en France ou y résidant depuis moins de cinq ans

Les personnes ne résidant pas en France ou y résidant depuis moins de cinq ans, dont la résidence habituelle ou précédente est située dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen, doivent prouver leur honorabilité professionnelle par un document délivré depuis moins de trois mois par une autorité judiciaire ou administrative de ce pays attestant que cette personne y satisfait à la condition d'honorabilité professionnelle telle que définie par le règlement 1071/2019 du Parlement Européen et du Conseil du 21 octobre 2009.

Attestation d'honorabilité professionnelle :

Avertissement

Durant les cinq années précédant la demande, le responsable légal ne doit pas avoir fait l'objet des condamnations citées en page 8 du CERFA n°14557.

Indiquer ci-dessous les adresses auxquelles il a résidé durant cette période (se limiter aux Etats parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen).

Pour la France, ces déclarations seront vérifiées par l'administration avec un extrait de casier judiciaire. La liste des condamnations entraînant la perte de l'honorabilité professionnelle peut être demandée à la DREAL, la DRIEA ou la DEAL qui instruit le dossier d'inscription.

Justificatifs concernant le gestionnaire de transport (marchandises)

Contrat de travail décrivant les missions exercées (si le gestionnaire est salarié) :

Certificat d'affiliation à une caisse de retraite :

Attestation d'honorabilité professionnelle - personnes ne résidant pas en France ou y résidant depuis moins de cinq ans :

Honorabilité professionnelle - Personnes ne résidant pas en France ou y résidant depuis moins de cinq ans

Les personnes ne résidant pas en France ou y résidant depuis moins de cinq ans, dont la résidence habituelle ou précédente est située dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen, doivent prouver leur honorabilité professionnelle par un document délivré depuis moins de trois mois par une autorité judiciaire ou administrative de ce pays attestant que cette personne y satisfait à la condition d'honorabilité professionnelle telle que définie par le règlement 1071/2019 du Parlement Européen et du Conseil du 21 octobre 2009.

Autres justificatifs si nécessaire - Gestionnaire de transports de marchandises

Justificatif supplémentaire :

Titres du gestionnaire de transport de marchandises

Le gestionnaire est titulaire de : Attestation de capacité professionnelle (transport de marchandises, plus de 3,5T)

Numéro de l'attestation : MD932302032

Délivrée par : France

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le : 10/02/2023

Copie de l'attestation : attestation de capacité transport.pdf

Déclaration sur l'honneur du gestionnaire de transport de marchandises

Le gestionnaire déclare sur l'honneur :

- Etre pourvu de l'autorité et de la compétence nécessaire pour assurer la direction permanente et effective de l'entreprise au moyen d'équipements administratifs et d'installations techniques appropriés et veiller à l'observation des lois et règlements régissant l'activité de transport et de location
- Avoir exercé une activité de gestion dans une entreprise de transport public routier ces 5 dernières années
- Etre civilement et pénalement responsable, notamment des infractions à la réglementation sociale des transports routiers.

Activité du gestionnaire : Le gestionnaire déclare n'exercer aucune autre activité, salariée ou non

Cas de l'activité unique du gestionnaire de transport de marchandises

Nombre de jours de présence par semaine dans l'entreprise : 6

Nombre d'heures de présence par semaine dans l'entreprise : 50

Montant des capitaux propres

Vous fournissez : Vous ne disposez pas d'une liasse fiscale

Montant à reporter ci-dessous au titre de la mobilisation des capitaux

Si vous fournissez la liasse fiscale générale, reportez ci-dessous : cases DL - (AA + CB)

Si vous fournissez la liasse fiscale simplifiée, reportez ci-dessous : case 142

Si vous ne fournissez pas de liasse fiscale : indiquez le montant du capital individuel ou capital social libéré.

Liasse fiscale du dernier exercice :

Mobilisation de capitaux : 20000

Garanties financières : 0

Dont apport en numéraire : 1

Dont apport en nature :

Rapport du commissaire aux apports :

Demande de copies de licence (Transport de marchandises)

Demande d'attribution de copies certifiées conformes de licences de transport routier

	Copies	Capacité financière requise
Copies certifiées conformes de la licence communautaire (PMA > 3,5T)	2	14000
Copies certifiées conformes de la licence communautaire, au moyen de véhicules ≤ 3,5t pour des transports dans l'Espace économique européen (yc national)	6	5400

Capacité financière - dispositions applicables à l'Outre-Mer

Pour les entreprises de transport public routier de marchandises, de déménagement ou de location de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises établies à Mayotte, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique ou à La Réunion, et qui déclarent limiter leur activité à la seule collectivité où elles sont établies, les montants mentionnés à l'article [R. 3211-32](#) sont de **600** euros pour les véhicules n'excédant pas un poids maximum autorisé de 3,5 tonnes et, pour les véhicules excédant cette limite, **6 000** euros pour le premier véhicule et **3 000** euros pour chacun des véhicules suivants.

Le montant exigible indiqué ci-dessous n'est donc pas applicable à ces entreprises.

Capacité financière déclarée : 20000

Capacité financière nécessaire : 19400

Engagements du responsable légal

Je m'engage sur l'honneur à :

- respecter les conditions visées à l'arrêté relatif à l'autorisation d'exercer la profession de transporteur par route et conserver les documents d'entreprise mentionnés à l'arrêté relatif à l'établissement
- respecter les dispositions de l'arrêté relatif à l'exigence d'établissement applicable aux entreprises de transport routier et mettre à disposition les documents prévus
- signaler, dans un délai de 28 jours à compter de la prise de décision officielle, à la DREAL, la DRIEA ou la DEAL dans laquelle l'entreprise est inscrite au registre des entreprises de transport public par route tout changement de nature à modifier la situation de celle-ci au regard de son inscription
- inscrire l'entreprise au registre des commissionnaires de transport si le taux de sous-traitance dépasse 15% du montant HT du chiffre d'affaires transport de marchandises.

Avertissement

Est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende le fait de présenter sciemment de faux renseignements à l'occasion d'une enquête relative aux conditions d'inscription aux registres ou à la délivrance de titres administratifs d'exploitation des véhicules (art L.3452-9 du code des transports).

Est puni d'une amende prévue pour les contraventions de cinquième classe le fait de méconnaître les obligations de signalement dans les 28 jours ci-dessus (art L.3452-45 du code des transports).

Informations à conserver

Délais de traitement

Votre demande sera traitée dans les 3 mois si elle est complète lors de son dépôt.

Avertissement

L'administration se réserve le droit de demander en cours d'instruction tout justificatif, même non mentionné dans ce formulaire, nécessaire à la bonne appréciation des obligations incombant au demandeur.

Pour mémoire : votre capacité financière (déclarée) : 20000

Pour mémoire : capacité financière nécessaire au vu des copies de licence demandées : 19400